

ALPHA MOS

Société Anonyme

Immeuble Le Colombus

4, rue Brindejonc des Moulinais

31500 TOULOUSE

Rapport des commissaires aux comptes sur la modification envisagée des caractéristiques des options de souscription d'actions existantes

Assemblée générale mixte du 12 juin 2019 – 20ème résolution

ALPHA MOS

Société Anonyme

Immeuble Le Colombus
4, rue Brindejonc des Moulinais
31500 TOULOUSE

Rapport des commissaires aux comptes sur la modification envisagée des caractéristiques des options de souscription d'actions existantes

Assemblée générale mixte du 12 juin 2019 – 20ème résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la modification envisagée des caractéristiques des options de souscription d'actions existantes, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

L'assemblée générale mixte avait autorisé en date du 26 juin 2018 l'attribution d'options de souscriptions d'actions à émettre.

Les commissaires aux comptes avaient présenté un rapport à cette assemblée.

Il est désormais proposé à votre assemblée générale mixte d'autoriser le conseil d'administration à modifier les caractéristiques des 3.275.333 options de souscription d'actions émises et attribuées par délibération du Conseil d'administration du 18 septembre 2018 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existent avant l'opération envisagée de réduction de capital à zéro, en fonction de la modification du nombre de titres composant le capital social, et des augmentations de capital qui seront décidées dans le cadre de la 17^{ième} résolution, et plus généralement, à prendre les mesures nécessaires, conformément à l'article L 225-181 du code de commerce à la protection, dans les conditions prévues à l'article L 225-99 du code de commerce, des intérêts des bénéficiaires desdites options.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport. Il nous appartient de donner notre avis sur la modification envisagée des caractéristiques des options de souscription d'actions existantes.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

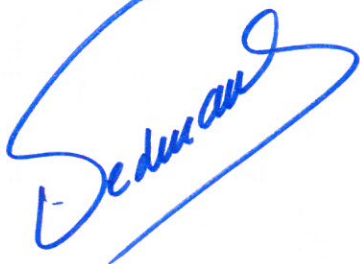
Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du Conseil d'administration sur la modification envisagée des caractéristiques des options de souscription d'actions existantes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la modification envisagée des caractéristiques des options de souscription d'actions existantes.

Pérols et Balma, le 21 mai 2019

Les commissaires aux comptes

SEL D.D.A



Marc PEDUSSAUD

Deloitte & Associés



Etienne ALIBERT